

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 22^e jour du mois de novembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| ▪ Monsieur Yves Boyer, maire | ▪ Monsieur André Chenail, maire |
| ▪ Monsieur Jean Cheney, maire | ▪ Monsieur Robert Duteau, maire |
| ▪ Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse | ▪ Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire |
| ▪ Monsieur Ronald Lécuyer, maire | ▪ Madame Chantale Pelletier, mairesse |
| ▪ Madame Lise Sauriol, mairesse | ▪ Monsieur Drew Somerville, maire |

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, préfet

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-216

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la Séance ordinaire du 11 octobre 2017
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018
- appropriation de revenus reportés
- 6.0 Calendrier 2018 – Tenue des séances ordinaires de la MRC
- 7.0 Comités 2018
- 8.0 Invitation au 5 à 7 en art – 7 décembre 2017 (salle communautaire St-Michel)
- 9.0 Rapport du projet «Travailleur de milieu» (1^{er} juillet au 30 septembre)
- 10.0 Politique des aînés et des familles
 - 10.1 Lancement de la politique – 13 décembre 2017 à 19h30
 - 10.2 Création du comité de mise en oeuvre
- 11.0 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 11.1 Règlement 309-1, municipalité St-Patrice-de-Sherrington
 - 11.2 Règlement 2017-190-10, municipalité de Saint-Michel
- 12.0 Demandes d'intervention pour travaux dans les cours d'eau
 - 12.1 Branche 2 – Beaudin-Durivage (St-Edouard et St-Patrice-de-Sherrington)
 - 12.2 Branches Boulerice et Martin – Petite Rivière de Montréal (St-Patrice-de-Sherrington)
 - 12.3 Branche 2 – Boulerice-Yelle (St-Édouard)
 - 12.4 Clermont (Ste-Clotilde)
 - 12.5 Branche 3 – Clermont (Ste-Clotilde)
 - 12.6 Branches 11 et 13 – Grand cours d'eau Saint-Rémi (St-Rémi)
 - 12.7 Grande Décharge Mailloux (St-Cyprien-de-Napierville)
 - 12.8 Grande Décharge des terres noires (St-Cyprien-de-Napierville)
 - 12.9 Lefebvre (Ste-Clotilde)
 - 12.10 Sainte-Mélanie et Branche 2 (Ste-Clotilde, St-Michel et St-Édouard)
 - 12.11 Branche 5 – Saint-Michel (St-Patrice-de-Sherrington)
 - 12.12 Thibert-Clermont (St-Rémi, St-Michel, Ste-Clotilde)
 - 12.13 Rivière Turgeon, partie (St-Rémi)
(Bureau des délégués) – Autorisation d'une entente intermunicipale
- 13.0 Correspondance
- 14.0 Varia ...
 - Demande d'aide financière – étude de faisabilité sur la régionalisation des services incendie
 - Formation des élus (éthique et projet de loi 122, autres)
- 15.0 Période de question(s)
- 16.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 11 octobre 2017

2017-11-217

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2017, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2017-11-218

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'entériner la liste des comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1. Papeterie Saint-Rémi Inc. (fournitures)	869,90\$
2. Desjardins sécurité financière (assurance-groupe)	4 634,35
3. Évimbec Limitée (évaluation)	33 646,20
4. Mégaburo Inc. (photocopieur couleur)	307,00
5. Ville Saint-Rémi (Fonds régional ruralité)	20 000,00
6. J.G. Poupart Inc. (essence)	146,01
7. Bell Canada (téléphone)	78,50
8. Axion (internet)	242,49
9. Imprimerie Élite (imprimerie MADA)	742,91
10. Municipalité St-Patrice-de-Sherrington (travaux piste cyclable)	4 301,40
11. Excavations Infraplus Inc. (cours d'eau Savage)	25 837,41
12. Excavation Jacques Thibert Inc. (cours d'eau Branche 8 – St-Pierre)	14 589,30
13. Excavation Jacques Thibert Inc. (cours d'eau Descente St-Luc)	17 450,23
14. Excavation Jacques Thibert Inc. (remise de cautionnement)	28 343,85
15. Ministre du Revenu (DAS)	20 298,40
16. Receveur général du Canada (DAS)	9 334,96
17. Duteau, Robert (MRC, comités)	545,00
18. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	545,00
19. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	1 025,00
20. Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	785,00
21. Lefebvre, Normand (MRC, comité, -RQAP)	278,71
22. Lemieux, Clément (MRC, comité, -RQAP)	280,28
23. Lussier, Daniel (MRC, comité, -RQAP, -CARRA)	110,46
24. Pelletier, Chantale (MRC, comités)	545,00
25. Sauriol, Lise (MRC, comité)	305,00
26. Somerville, Drew (MRC, comité)	305,00
27. Viau, Paul (MRC, comités, autres)	3 701,00
28. CLD des Jardins-de-Napierville (FDT – projet étude biométhanisation)	17 485,00
29. Hydro-Québec (électricité)	1 115,40

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

2017-11-219

1- Partie 1 (CODE- CLD), Partie 2 (Cours d'eau) et Partie 3 (Évaluation)

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement :

- QUE la Partie 1 - CODE des prévisions budgétaires 2018 visant toutes les municipalités membres et relativement aux dépenses de loisir et culture, administration, transport, sécurité publique et SCRI, hygiène du milieu, aménagement et urbanisme, promotion et développement, cours d'eau et cartographie ainsi que santé et bien-être soit adoptée et qu'une quote-part soit prélevée de chacune des municipalités membres selon la richesse foncière uniformisée.
- QUE la Partie 2 - COURS D'EAU des prévisions budgétaires 2018, prévoyant des dépenses de travaux de cours d'eau soit adoptée et qu'une quote-part équivalente à répartir entre les municipalités selon le pourcentage des coûts attribuables à chacune d'elles soit prélevée.

- QUE la Partie 3 - ÉVALUATION des prévisions budgétaires 2018 visant toutes les municipalités membres relatives aux dépenses d'évaluation soit adoptée et qu'une quote-part équivalente aux coûts spécifiques attribuables à chacune des municipalités soit prélevée.

2017-11-220

2- Partie - GESTION DES DÉCHETS

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

- QUE la Partie - GESTION DES DÉCHETS des prévisions budgétaires 2018 visant certaines municipalités relatives aux dépenses Gestion des déchets soit adoptée et qu'une quote-part équivalente aux coûts spécifiques attribuables à chacune de ces municipalités soit prélevée.

2017-11-221

3- Partie – FORMATION, PRÉVENTION, RECHERCHE ET CAUSE

Il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

- QUE la Partie – FORMATION, PRÉVENTION, RECHERCHE ET CAUSE des prévisions budgétaires 2018, visant certaines municipalités – Formation, prévention, recherche et cause soit adoptée et qu'une quote-part équivalente aux coûts spécifiques attribuables à chacune de ces municipalités soit prélevée.

2017-11-222

4- Partie – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

- QUE la Partie – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE, des prévisions budgétaires 2018 relatives aux dépenses – Schéma de couverture de risques en incendie soit adoptée et qu'une quote-part soit prélevée de chacune des municipalités membres selon la richesse foncière uniformisée.

APPROPRIATION DE REVENUS REPORTÉS

2017-11-223

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'approprier les sommes des revenus reportés afférents pour les transactions courantes de l'année 2018 pour un montant de 186 238\$.

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2018

2017-11-224

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2018, ces séances se tenant le mercredi et débuteront à 20h00;

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|
| - 10 janvier 2018 | - 14 février 2018 | - 14 mars 2018 |
| - 11 avril 2018 | - 9 mai 2018 | - 13 juin 2018 |
| - 11 juillet 2018 | - 12 septembre 2018 | - 10 octobre 2018 |
| - 28 novembre 2018 (budget) | - 12 décembre 2018 | |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la MRC.

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Entérinement des comités - 2018

2017-11-225

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'entériner la nomination des différents comités, à savoir :

Membres du Bureau des délégués et du comité de cours d'eau

1^{er} délégué : M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

2^e délégué : M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle

3^e délégué : Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

Délégué substitut : M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard

Membres du Comité d'urbanisme

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité consultatif agricole

Membres représentant les élus :

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, Préfet et maire du Canton de Hemmingford

Membres représentant le secteur agricole

M. Sylvain Hamelin, Saint-Michel

M. Normand Deneault, Saint-Bernard-de-Lacolle

M. Steve Grégoire, Saint-Cyprien-de-Napierville

Membres du Comité sécurité publique

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel

Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Il est de plus résolu que M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford, soit nommé à la présidence du comité sécurité publique

Membres du Comité parc linéaire

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle

M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde

M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité sécurité incendie et sécurité civile

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel

Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité des matières résiduelles

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel

Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité Fonds de développement du territoire (FDT)

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité culture et patrimoine

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité de gestion et d'administration

M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité Plan d'intervention infrastructures routières locales (PIIRL)

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité expert en saines habitudes de vie

Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville

Membres du Comité transport collectif – mise en oeuvre

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet
Mme Nicole Inkel, directrice générale MRC
M. Roger Lussier, Président du SAB Au cœur du jardin Inc.
M. Sylvain Roy, directeur SAB Au cœur du jardin inc.

Membres du Comité SCABRIC

M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde et représentant au CA de la SCABRIC
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité communautés rurales branchées

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Membres du Comité Plan de Développement de la Zone Agricole - PDZA

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Conseil d'administration - CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Secteur municipal

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Drew Somerville, maire du Village de Hemmingford
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard

Secteur affaires et travailleurs : M. Richard Bourgeois

Secteur tourisme, culture : Mme Joëlle Demoy

Secteur services : M. Richard Priest

Secteur agro-alimentaire : M. Denys Van Winden

Secteur éducation : Mme Claudine Caron-Lavigueur

Secteur communautaire et condition féminine : Mme Sylvie Rémillard

Membres d'office : Mme Ethier et M. Michel Charbonneau

RAPPORT PROJET TRAVAIL DE MILIEU

1^{er} juillet au 30 septembre 2017

2017-11-226

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte le rapport déposé relativement au «Travail de milieu» du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 et d'autoriser le 3^e versement de la subvention soit un montant de 10 000\$ à la Maison des Jeunes l'Adomissile Inc.

MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE

2017-11-227

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville doit nommer un comité de suivi pour la politique des aînés et de la famille qui assumera les tâches suivantes : veiller à la mise en œuvre du plan d'action, effectuer le bilan des réalisations, mesurer les impacts de la politique, assurer le respect de l'échéancier, favoriser la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu, assurer la juste utilisation des ressources financières;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement que le comité de suivi de la politique des Aînés et de la Famille et de son plan d'action sera composé des membres suivants :

- M. Paul Viau, Préfet et élu responsable du dossier «Familles et Aînés»
- Mme Nicole Inkel, directrice générale
- Mme Cassandra Rochefort, agente de développement
- Mme Sylvie Rémillard, représentante de la Table de concertation Petite Enfance Périnatalité Jardin-du-Québec
- M. Sylvain Rémillard, représentant de la Table de concertation jeunesse Jardin-du-Québec
- Mme Nancy Gagnon, représentante de la Table de concertation des aînés des Jardins-de-Napierville
- M. Sylvain Roy, représentant de la Table de concertation des aînés des Jardins-de-Napierville

RÈGLEMENT NUMÉRO 309-1 Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

2017-11-228

Considérant l'adoption du règlement numéro 309-1 par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington lors d'une séance tenue le 13 novembre 2017;

Considérant que le règlement numéro 309-1 modifie le règlement de construction numéro 309 relativement à l'implantation et l'installation de tuyaux d'égout pluvial;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. André Chenail et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 309-1 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-190-10 Municipalité de Saint-Michel

2017-11-229

Considérant l'adoption du règlement numéro 2017-190-10 par la municipalité de Saint-Michel lors d'une séance tenue le 3 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro 2017-190-10 amende le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 190 ayant pour objet d'ajouter la zone R-19 dans les zones visées par le règlement;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-190-10 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité de Saint-Michel et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHE 2 COURS D'EAU BEAUDIN-DURIVAGE

2017-11-230

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 2 du cours d'eau Beaudin-Durivage;

Considérant que la Branche 2 du cours d'eau Beaudin-Durivage est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans les municipalités de Saint-Edouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans la Branche 2 du cours d'eau Beaudin-Durivage, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 2 du cours d'eau Beaudin-Durivage et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHES BOULERICE ET MARTIN DU COURS D'EAU
PETITE RIVIÈRE DE MONTRÉAL

2017-11-231

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans les Branches Boulerville et Martin du cours d'eau Petite rivière de Montréal (l'Acadie);

Considérant que les Branches Boulerville et Martin de la Petite rivière de Montréal (l'Acadie) sont sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ces cours d'eau sont situés dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans les Branches Boulerville et Martin du cours d'eau Petite rivière de Montréal (l'Acadie), notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans les Branches Boulerville et Martin du cours d'eau Petite rivière de Montréal (l'Acadie) et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHE 2 COURS D'EAU BOULERICE-YELLE

2017-11-232

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 2 du cours d'eau Boulerville-Yelle;

Considérant que la Branche 2 du cours d'eau Boulerville-Yelle est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Edouard;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans la Branche 2 du cours d'eau Boulerville-Yelle, notamment : évaluer ladite

demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 2 du cours d'eau Boulerice-Yelle et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU CLERMONT

2017-11-233

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Clermont;

Considérant que le cours d'eau Clermont est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Clermont, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Clermont et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHE 3 COURS D'EAU CLERMONT

2017-11-234

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 3 du cours d'eau Clermont;

Considérant que la Branche 3 du cours d'eau Clermont est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans la Branche 3 du cours d'eau Clermont, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 3 du cours d'eau Clermont et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHES 11 ET 13 – GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI

2017-11-235

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans les Branches 11 et 13 du Grand cours d'eau Saint-Rémi;

Considérant que les Branches 11 et 13 du Grand cours d'eau Saint-Rémi sont sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ces cours d'eau sont situés dans la ville de Saint-Rémi;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans les Branches 11 et 13 du Grand cours d'eau Saint-Rémi, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans les Branches 11 et 13 du Grand cours d'eau Saint-Rémi et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE MAILLOUX

2017-11-236

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Grande Décharge Mailloux;

Considérant que le cours d'eau Grande Décharge Mailloux est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Grande Décharge Mailloux, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Grande Décharge Mailloux et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES

2017-11-237

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Grande Décharge des Terres noires;

Considérant que le cours d'eau Grande Décharge des Terres noires est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Grande Décharge des Terres noires, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Grande Décharge des Terres noires et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU LEFEBVRE

2017-11-238

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Lefebvre;

Considérant que le cours d'eau Lefebvre est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Lefebvre, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Lefebvre et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU SAINTE-MÉLANIE ET BRANCHE 2

2017-11-239

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Sainte-Mélanie et sa Branche 2;

Considérant que le cours d'eau Sainte-Mélanie et sa Branche 2 sont sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Michel et de Saint-Edouard;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Sainte-Mélanie et sa Branche 2, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Sainte-Mélanie et sa Branche 2 et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
BRANCHE 5 COURS D'EAU SAINT-MICHEL

2017-11-240

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 5 du cours d'eau Saint-Michel;

Considérant que la Branche 5 du cours d'eau Saint-Michel est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans la Branche 5 du cours d'eau Saint-Michel, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de

travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 5 du cours d'eau Saint-Michel et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU THIBERT-CLERMONT

2017-11-241

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Thibert-Clermont;

Considérant que le cours d'eau Thibert-Clermont est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé dans les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Michel et Saint-Rémi;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Thibert-Clermont, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Thibert-Clermont et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

DEMANDE D'INTERVENTION
COURS D'EAU RIVIÈRE TURGEON

2017-11-242

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Rivière Turgeon;

Considérant que le cours d'eau Rivière Turgeon est sous la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville, de la MRC de Roussillon et de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme Pleine-Terre pour donner suite à ladite demande pour des travaux dans le cours d'eau Rivière Turgeon, notamment : évaluer ladite demande de travaux. A tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés, préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Rivière Turgeon et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

ENTENTE INTERMUNICIPALE-RIVIÈRE TURGEON
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET MRC ROUSSILLON

2017-11-243

Considérant que le cours d'eau Rivière Turgeon est sous la compétence commune des MRC des Jardins-de-Napierville, de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry;

Considérant que les MRC des Jardins-de-Napierville, de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune pour le cours d'eau Rivière Turgeon tel que prévu à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec les MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry en vue de confier à la MRC des Jardins-de-Napierville la gestion de certains travaux d'entretien dans le cours d'eau rivière Turgeon;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

De conclure une entente avec les MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry aux fins d'exercer leur compétence commune dans le cours d'eau rivière Turgeon;

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville, l'entente à intervenir avec les MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau rivière Turgeon.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2017

2017-11-244

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 22^e jour de novembre 2017 à 20H15.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière